

# COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## 26 mai 2016 – N°4/2016

Excusés : **Nadine CAHU – Sophie MOREAU – Bernard LAMBERT**

### **I – Affaires Diverses**

---

En préalable à la réunion du Conseil, il est procédé à l'examen de **9 demandes d'autorisation d'urbanisme** concernant :

Trois déclarations de travaux :

- PASTOR Bruno (réfection toiture)
- MARSAC Pierre (isolation extérieure)
- MARIAUD René (abris hangar)

Cinq permis de construire :

- CHATENET Thierry (stabulation à usage agricole)
- CHABAUD Noël (abris en bois)
- CHABROL Gaëlle (maison d'habitation écologique)
- COURIVAUD Didier (maison d'habitation)
- SELAS Joël (agrandissement maison d'habitation)
- ICELAR Roberto (réhabilitation d'une grange en maison d'habitation)

Il est procédé également au tirage au sort des **Jurés d'assises**, sont désignés 3 représentants de la commune :

- Mr Omar BACARD (La gare)
- Mr Serge ROCHE (Mendiéras)
- Mr Alain POUYADOU (La gare)

#### **Vente de l'ancien logement instituteur de l'école de la gare :**

Deux propositions sont parvenues en Mairie dont une émanant d'un habitant de la commune. Les offres sont en cours d'analyse. Le logement sera libéré au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### **II – Dossier en cours**

---

#### **Programme de maîtrise des énergies :**

L'entretien des quatre chaudières fioul de la commune (écoles bourg et gare, garderie bourg, Mairie/logement) sera réalisé par l'entreprise BOULESTEIX Sébastien, elles seront programmées au mieux afin de limiter les consommations d'énergie inutiles.

Le syndicat Energies Hte-Vienne propose également une évolution du contrat d'entretien d'éclairage public confié actuellement à l'entreprise Allez avec un programme progressif de changement des ampoules existantes par des «basse consommation», de gestion des amplitudes nocturnes d'éclairage, le renouvellement des éclairages festifs de fin d'année. Le changement complet des ampoules des points lumineux actuels (au nombre de 150) a été évalué à 88 000 € H.T subventionnable à 80%. Toutes ces propositions seront étudiées en commission.

Sur la même thématique, le PNR Périgord-Limousin se propose d'étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques et recense les bâtiments publics des communes susceptibles d'accueillir ce type d'installation. Il sera proposé le bâtiment de l'atelier municipal.

#### **Valorisation des biens de sections :**

Les parties forestières relèvent du régime forestier mis en œuvre par l'Office National des Forêts. Il est décidé d'engager une convention ponctuelle avec l'ONF pour procéder à la vente et l'entretien de parties boisées sur le bien de section du Fournial.

Afin d'achever le transfert dans le domaine privé de la commune des biens de section de Chambertie et du Fournial, des régularisations sont à réaliser. Les procédures correspondantes sont engagées (bornage des parcelles concernées) et devraient être finalisées d'ici la fin de l'année.

Afin de valoriser les sentiers de la commune inscrits au PDIPR, le Conseil Départemental propose l'installation de panneaux de présentation de ces sentiers. Il est décidé d'implanter 3 panneaux : un au départ du sentier des sources de la Dronne, un au départ du sentier des Demoiselles (point de vue de Courbefy) et le dernier à l'Espace de loisirs Hermeline. Un panneau sera prise en charge par le Département (1500€/panneau), les panneaux supplémentaires peuvent bénéficier d'une subvention de 25%.

### **Avancée Document Unique et organisation du personnel communal :**

La commune a l'obligation réglementaire de mettre en œuvre un **document unique sur la prévention des risques** professionnels. La mise en forme de ce document a été assurée sur la base des outils numériques proposés par le CDG 87 qui comporte deux parties :

- la réalisation d'une évaluation des risques professionnels à partir du recensement réalisé par chaque service (Ecoles / Mairie / Atelier municipal / Espace de loisirs Hermeline).
- la mise en œuvre d'un plan d'actions de prévention par unité de travail : Cimetière, Espaces-verts, Ecoles, Voirie, Administratif, Animation/Tourisme, Entretien locaux, Bâtiment – Entretien – Matériel

La mise en place d'un système documentaire a été engagée à partir des documents types disponibles auprès du Centre de Gestion (fiche des produits utilisés,...).

Le projet de plan d'actions sera transmis au Centre de Gestion pour avis et observations. Il sera soumis à l'avis préalable du CHS du Centre de gestion avant transmission au Fonds National de Prévention.

Compte-tenu de l'évolution des effectifs, il est confirmé que les enfants de la grande section seront affectés à l'école primaire. Cela engendre une nouvelle affectation du personnel communal intervenant dans les écoles. Environ 400 heures/agent devront être ajoutées pour assurer le bon encadrement des activités scolaires et périscolaires. Les horaires du périscolaire ne seront pas modifiés, le fonctionnement actuel apportant satisfaction.

### **Avancée projet Eléphant Haven /Sanctuaire pour éléphants :**

Suite à la réunion organisée en mairie en février dernier réunissant les différents intervenants du dossier, l'avancée est la suivante :

- Le dossier de demande d'ouverture d'établissement est en cours d'instruction par les services de la DDCSPP.
- L'acte d'acquisition de la propriété a été signé (une trentaine d'hectares au lieu-dit Retabout).
- Un permis d'aménagement des bâtiments existants pour l'accueil des deux premiers éléphants devrait être déposé d'ici fin juin en mairie.
- Un cabinet d'étude a été désigné pour mener une étude d'impact environnementale dans le cadre du classement de cet établissement dans la catégorie des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Enfin, Eléphant Haven a sollicité la commune sur l'aliénation de deux anciens chemins publics inutilisés présents sur cette propriété. Un avis de principe favorable est donné sachant que les acquéreurs s'engagent à prendre en charge tous les frais consécutifs à cette opération (frais de bornage et de géomètre, frais de commissaire enquêteur, frais de notaire...), sans aucune soulte pour la Commune. La vente sera réalisée au prix de 1 000€ l'hectare. Cette aliénation sera soumise à une enquête publique qui sera lancée concomitamment avec celle concernant l'étude d'impact environnementale au titre d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Dans tous les cas, le lancement de l'enquête publique sera subordonné à une délibération du conseil municipal dès lors que la commune aura reçu toute assurance et garanties sur le démarrage effectif de cette entreprise.

**Espace de loisirs Hermeline** : Deux opérations sont lancées cette année.

**Avancée des travaux du bassin de décantation :**

La première concerne la réalisation d'un bassin de décantation afin de répondre à la mise aux normes réglementaires des vidanges périodiques du plan d'eau.

Le cabinet GEONAT, maître d'œuvre du chantier, a organisé 3 réunions de chantier (le 04, 12 et 18 mai 2016). Les travaux sont pour l'heure arrêtés pour cause d'intempéries, le niveau d'eau trop élevé ne permet pas de réaliser les travaux prévus dans de bonnes conditions.

**Réseau de sites d'accueil touristique du PNR :**

La deuxième opération concerne l'aménagement des wagons postaux dans le cadre du réseau de sites du PNR Périgord Limousin. Il s'agit de créer un espace de découverte ludique autour des activités de pleine nature sur la thématique : terre, air, eau.

Le Parc prend en charge l'élaboration et la mise en place des dispositifs d'exposition (vitrine, borne interactive ...) La finalisation est en cours, l'esprit graphique ainsi que les bornes interactives ont été présentés. Il existera une connexion entre les bornes interactives et les sites internet du PNR et celui de la commune.

La commune prend à sa charge la mise en accessibilité des wagons (implantation d'un monte personne), des cheminements et la signalétique, les accès aux différents réseaux (électricité...). Les travaux seront lancés en septembre. Une exposition sur le thème du châtaignier sera implantée cette année dans les wagons.

---

**III – Investissements 2016**

**Achèvement opérations 2015 :**

- L'étude et le diagnostic des réseaux d'assainissement du bourg et de la gare est en cours de finalisation par le cabinet d'étude LARBRE. Le rendu final fera l'objet d'une présentation prochainement.
- Programme de numérotation des habitations : Suite à une dernière réunion de la commission en charge de la numérotation le 14 avril dernier, les dernières difficultés ont été résolues et il a été décidé d'installer des panneaux indiquant les numéros des habitations au niveau des croisements ainsi que sur les panneaux de village.
- L'aménagement accessibilité PMR et la voie d'accès de La Chateline sont terminés, La société LORRUIO a adressé un courrier de remerciements pour la réalisation de ces travaux de voirie. La mise en service de la chaîne d'embouteillage devrait intervenir d'ici la fin d'année après les derniers contrôles des services compétents.

**Lancement nouvelles opérations :**

- L'électrification des cloches de St Nicolas-Courbefy a été réalisée (sonneries 8h – 12h – 19h)
- Le bornage des terrains SNCF à la gare a également été réalisé, la signature de l'acte notarié devrait intervenir d'ici la fin de l'année.
- Aménagement terrain de la Gare/Programme de logements adaptés pour personnes âgées : Un relevé topographique du terrain a été réalisé. Dans la perspective de la desserte de tout le terrain communal, une étude technique a été élaborée par l'Agence Technique Départementale afin d'étudier l'aménagement de la voirie et des accès aux divers réseaux (eau, électricité, éclairage public, assainissement, téléphone...). Afin de déposer un permis de lotir un maître d'œuvre doit être désigné. Un appel d'offre sera lancé dès que possible.
- Plusieurs opérations inscrites au budget sont programmées pour la rentrée 2016 : changement du mode de chauffage et isolation de la salle des associations, changement de la gazinière de l'école de la gare, les fours seront électriques et le piano de cuisson sera au gaz, ravalement de la façade du bâtiment communal « Restaurant Le Limousin », implantation d'une nouvelle signalétique des commerces et des services.

## **IV – Activité Communauté de Communes Monts de Châlus**

### **Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

De nouvelles dispositions législatives régissent l'élaboration des PLUI qui visent principalement à limiter la consommation des espaces agricoles et à renforcer la prise en compte des données environnementales. La définition des surfaces potentiellement constructibles devra donc prendre en compte ce cadre réglementaire particulièrement contraignant avec des possibilités d'évolution limitées.

Les premiers bilans laissent en effet apparaître pour la commune qu'environ 25% des surfaces affectées à la construction ont été consommées en 10 ans, soit une vingtaine d'hectares (sur 72ha constructibles) pour une cinquantaine de constructions. A ceci s'ajoute de nombreux logements vacants sur le territoire ainsi que la question de la reprise des exploitations existantes. Pour l'avenir il apparaît clairement que les terrains constructibles seront concentrés et regroupés autour des espaces déjà urbanisés (centre-bourg, parties agglomérées...).

### **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du département de la Haute-Vienne arrêté le 30 mars 2016 prévoit la fusion des Communautés de Communes du Pays de Nexon et des Monts de Châlus (Bussière-Galant, Châlus, Dournazac, Flavignac, Janailhac, Lavignac, Les Cars, Meilhac, Nexon, Pageas, Rilhac-Lastours, Saint-Hilaire-les-Places, Saint-Jean-Ligoure, Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Priest-Ligoure). Le Préfet a notifié par arrêté du 18 avril 2016 le projet de périmètre de fusion qui devra être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dès lors, il est demandé à chacun des conseils municipaux concernés d'engager ce processus de fusion en se prononçant sur :

- La validation du projet définitif de périmètre,
- La composition du nouveau Conseil Communautaire,
- Les statuts de la nouvelle Communauté de Communes.

Deux délibérations sont ainsi adoptées portant sur la validation du périmètre et la répartition des sièges au sein du nouveau Conseil Communautaire. Il compterait 30 membres (soit 15 pour les Monts de Châlus et 15 pour le Pays de Nexon). La commune comptera ainsi 3 conseillers communautaires contre 4 actuellement. Cette option permet un juste équilibre dans la représentation des communes et entre les deux territoires communautaires, comme l'avait demandé le conseil municipal dans sa délibération sur le SDCI. S'agissant du projet de nouveaux statuts, un travail d'harmonisation va être réalisé avec l'appui d'un cabinet spécialisé. Une proposition sera faite pour la rentrée 2016.

### **Maintien du réseau de soins de proximité**

La Communauté de Communes des Monts de Châlus va lancer une étude de définition d'une stratégie d'offre de soins de premier recours à l'échelle communautaire. Cette étude est réalisée par la Mutualité Française Limousine, la MSA et l'Observatoire régional de santé. Sur la base d'un projet de santé intercommunal, un pôle de santé pourrait être créé sur la communauté de communes des Monts de Châlus intégrant tous les professionnels présents sur les différentes communes : Bussière-Galant, Châlus, Dournazac, Flavignac. L'élaboration de ce projet de santé est la condition pour obtenir les aides de l'Etat, de la Région et de l'Europe pour tout projet d'investissement.

S'agissant de la poursuite du cabinet médical du Docteur Fonmarty, de sérieuses perspectives de reprise sont en cours. Il est décidé de solliciter l'accompagnement d'un cabinet spécialisé pour accompagner l'installation d'un nouveau médecin (coût : 5 000€).

**Vu le 14 Juin 2016**  
**Le Maire,**  
**Emmanuel DEXET**



*E. Dexet*